



Assemblée générale

Distr. générale
29 février 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	8
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	9
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	30
A. Vue d'ensemble	30
B. Contributions non budgétisées	31
C. Gains d'efficacité	31
D. Taux de vacance de postes	32
E. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	32
F. Formation	33
G. Services de détection des mines et de déminage	34
H. Projets à effet rapide	35



I.	Centres de services régional d'Entebbe (Ouganda) : ressources financières	36
III.	Analyse des variations	37
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	41
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 66/241 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne.	41
Annexe		
I.	Définitions	50
II.	Organigrammes	52
Carte	55

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (exercice 2012/13), dont le montant s'élève à 256 795 100 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 135 observateurs militaires, 4 065 militaires, 50 membres de la Police des Nations Unies, 127 agents recrutés sur le plan international, 89 agents recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière, et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction administrative et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	–	85 477,1	112 930,2	27 453,1	32,1
Personnel civil	–	13 871,1	17 249,8	3 378,7	24,4
Dépenses opérationnelles	–	76 151,8	126 615,1	50 463,3	66,3
Montant brut	–	175 500,0	256 795,1	81 295,1	46,3
Recettes provenant des contributions du personnel	–	1 363,8	1 358,6	(5,2)	(0,4)
Montant net	–	174 136,2	255 436,5	81 300,3	46,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	–	175 500,0	256 795,1	81 295,1	46,3

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin- gents	Nations Unies	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan inter- national ^b	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de tempo- raire	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Obser- vateurs électo- raux civils	Total
Direction exécutive et administration												
Effectif approuvé 2011/12 ^c	-	-	-	-	-	6	1	-	-	-	-	7
Effectif proposé 2012/13	-	-	-	-	-	7	1	-	-	-	-	8
Composantes												
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière												
Effectif approuvé 2011/12 ^d	135	4 065	50	-	-	12	5	-	-	-	-	4 267
Effectif proposé 2012/13	135	4 065	50	-	-	21	20	-	9	-	-	4 300
Appui												
Effectif approuvé 2011/12	-	-	-	-	-	79	54	-	20	-	-	153
Effectif proposé 2012/13	-	-	-	-	-	99	68	-	23	-	-	190
Total												
Effectif approuvé 2011/12	135	4 065	50	-	-	97	60	-	20	-	-	4 427
Effectif proposé 2012/13	135	4 065	50	-	-	127	89	-	32	-	-	4 498
Variation nette	-	-	-	-	-	30	29	-	12	-	-	71

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Hors 12 postes du Bureau de liaison et du Bureau de l'administrateur général, dont il est rendu compte à la rubrique Composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière pour l'exercice 2012/13.

^d Y compris 12 postes du Bureau de liaison et du Bureau de l'administrateur général, dont il était rendu compte à la rubrique Direction exécutive et administration pour l'exercice 2011/12.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011) puis prorogé par le Conseil dans sa résolution 2024 (2011). La dernière prorogation en date, jusqu'au 27 mai 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2032 (2011).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan en permettant le retour des déplacés, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée de sécurité.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière, et composante appui), dont chacune découle du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2011/12 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Dans le prolongement de la signature de l'accord concernant Abyei le 20 juin 2011, les parties ont signé, le 29 juin 2011, un accord relatif à la sécurité des frontières et à un mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui prévoyait la création d'une zone frontalière démilitarisée de sécurité s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1^{er} janvier 1956 en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Conformément à cet accord, la surveillance de la zone frontalière incombait au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, composé de représentants des deux parties.

6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée de sécurité. Les nouvelles activités prescrites sont les suivantes : a) aider les parties à honorer, dans la zone frontalière démilitarisée de sécurité, les engagements de sécurité qu'elles ont pris dans l'accord du 29 juin et dans l'accord relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière, conclu le 30 juillet par le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris ses secteurs et équipes; c) aider et conseiller le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans l'exercice de sa

fonction de coordination d'ensemble de la planification, de la supervision et de la vérification de la mise en œuvre du document directif conjoint sur la sécurité de la frontière en date du 30 mai 2011; d) aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à disposer des cartes et des données géographiques et cartographiques nécessaires; e) faciliter la liaison entre les parties; f) aider les parties à mettre en place le long de la frontière des mécanismes bilatéraux de gestion efficaces; et g) concourir à instaurer la confiance mutuelle. Le Conseil de sécurité n'a pas confié à la FISNUA de mandat lié au processus politique relatif au statut définitif d'Abyei, qui relève de la responsabilité de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud.

7. Dans sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a décidé que la FISNUA serait dotée d'un effectif maximum de 4 200 militaires, de 50 policiers et d'un personnel civil d'appui correspondant. Dans sa résolution 2024 (2011), il a maintenu cette dotation en agents en tenue.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force

8. La FISNUA est dirigée par un chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général, qui assume également les fonctions de commandant de la Force. La Force comporte 1 quartier général dans la ville d'Abyei et 10 bases opérationnelles de compagnie, 6 bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei et 1 base logistique à Kadugli. En complément de ceux de Khartoum et Djouba, un bureau de liaison doit être mis en place à El Muglad; il sera, comme les deux autres, dirigé par un officier supérieur qui relèvera directement du Chef de mission.

9. Il faut s'attendre à ce que les conditions de sécurité restent précaires au cours de l'exercice 2012/13 du fait des violences intercommunautaires qui risquent d'éclater pendant la saison des migrations, des litiges relatifs à l'utilisation et à la propriété du sol, qui opposent les Ngok Dinka déplacés et les Misseriya, et de la présence de nombreuses armes. Les pillages et les destructions considérables auxquels ont donné lieu les combats de mai 2011 continueront d'avoir des répercussions sur les conditions de sécurité et le retour des déplacés, et demanderont d'importants efforts de réconciliation entre les communautés, d'autant qu'il n'existe pas encore de mécanismes officiels d'indemnisation. La pollution par les mines et les restes explosifs de guerre continueront de constituer une menace pour les acteurs civils et de peser sur les opérations de la Force.

10. Les négociations politiques sur le statut définitif d'Abyei joueront sur les relations générales entre le Soudan et le Soudan du Sud, et risquent d'exacerber les tensions dans la zone d'Abyei. De la même manière, les négociations politiques concernant la démarcation de la frontière influenceront sur les relations entre les deux parties.

11. Au cours de l'exercice 2012/13, la FISNUA s'attachera en priorité à maintenir la sécurité dans la zone d'Abyei, tout en permettant le retour des déplacés et les migrations pacifiques dans la région grâce à une concertation avec les communautés ngok dinka et misseriya en vue d'atténuer les différends qui risquent de survenir entre elles. La Force prêtera également son concours au service de police d'Abyei pour lui donner les moyens de faire régner l'état de droit et de régler les problèmes de sécurité dans la zone d'Abyei. Elle continuera également de déminer sa zone d'opérations afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de faciliter le

retour des populations déplacées. En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la Force aidera à faire en sorte que les parties honorent, le long de la frontière, les obligations en matière de sécurité auxquelles elles ont souscrit, et appuiera les activités opérationnelles des parties le long de la zone frontalière démilitarisée de sécurité, notamment les vérifications, enquêtes et activités de surveillance et d'arbitrage, la coordination, l'établissement des rapports, l'échange d'informations et les patrouilles.

12. Comme il est indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, le Conseil de sécurité a autorisé la prorogation du mandat de la Force et l'élargissement de sa zone d'opérations. Bien qu'exécutées dans les limites du niveau maximum de l'effectif actuellement autorisé pour les contingents, les nouvelles tâches nécessiteront une augmentation ciblée des ressources à prévoir au titre de l'appui à la Force, sachant qu'on tirera parti des structures déjà en place. Ces moyens supplémentaires permettront principalement d'appuyer un mécanisme de surveillance de la frontière dans sept nouveaux sites sur les 2 100 kilomètres de frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, d'intensifier la lutte antimines et de renforcer les capacités du personnel logistique sur place, notamment les services d'information géographique. En outre, il sera nécessaire de développer la flotte aérienne de la Force afin d'assurer l'appui de ces sites supplémentaires.

13. En plus des 10 bases opérationnelles de compagnie installées au cours de l'exercice 2011/12, six bases opérationnelles temporaires, situées à Todach, Um Khariet, Banton, Noong, Anthony et Rumamier, ainsi que des points de contrôle permanents et non permanents, serviront à faciliter le retour des déplacés et la migration des nomades et de leur bétail.

14. La composante police sera déployée lorsque les parties auront mis en place l'Administration de la zone d'Abyei, notamment le service de police d'Abyei, dont les effectifs seront issus de plusieurs pays fournisseurs de forces de police et organisés en trois unités. La première aidera à vérifier les qualifications des candidats policiers, à sélectionner et à recruter les membres du service de police d'Abyei, la deuxième sera principalement chargée de la formation et du perfectionnement, et la troisième (la plus grande) assurera le soutien opérationnel. La composante opérationnelle sera basée à Abyei, Diffra, Agok et dans d'autres lieux de déploiement du service de police d'Abyei.

15. La Force sera déployée sur 12 sites opérationnels, dont 3 seront repris de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (ville d'Abyei, Agok et Diffra), 3 ont été mis en place durant l'exercice 2011/12 (Athony, Todach et Um Khariet), et 6 doivent être aménagés au cours de l'exercice 2012/13 (Dumboloya, Noong, Soheib, Tejalei, Um Khaer et le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière). Elle disposera en outre d'un personnel d'appui de 25 personnes hébergé au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), et de trois bureaux de liaison à Djouba, Khartoum et, sous peu, El Muglad.

16. L'appui aérien à la Force continuera d'être assuré par des moyens fournis au titre de lettres d'attribution, du matériel loué localement et des moyens aériens partagés à l'échelle régionale. Les moyens aériens serviront aussi bien pour les évacuations sanitaires primaires que pour le commandement et la liaison, la mise en place et le retrait de patrouilles militaires, le contrôle et la vérification, le réapprovisionnement et le transport de personnel administratif et de marchandises. Ils devraient être constitués de 3 avions, de 1 hélicoptère lourd de type Mi-26

partagé avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de 6 hélicoptères de manœuvre et de 2 hélicoptères tactiques.

17. La lutte antimines demeurera l'une des activités prioritaires de la Force, puisqu'elle facilite les patrouilles militaires, le retour des déplacés, les activités des intervenants humanitaires et la mise à disposition d'itinéraires d'administration et de ravitaillement sûrs vers tous ses sites d'opérations.

18. Au cours de l'exercice 2012/13, vu la nécessité de prendre de multiples mesures en vue de réconcilier les communautés, et notamment de régler les conflits actuels concernant l'affectation des terres et l'indemnisation foncière, et l'incertitude quant au statut définitif d'Abyei, il est proposé d'établir un certain nombre de nouveaux bureaux au sein de la Force, à savoir : 1 bureau de la communication et des relations publiques, 1 centre de commandement des opérations, 1 bureau de liaison avec les communautés et 1 bureau de liaison avec l'Administration de la zone d'Abyei. Au total, il est proposé de créer 71 postes supplémentaires (30 d'agent recruté sur le plan international, 29 d'agent recruté sur le plan national et 12 de Volontaire des Nations Unies) et de reclasser un poste (de la classe P-3 à la classe P-4), ce qui permettrait à la FISNUA de répondre aux besoins en matière d'atténuation et de règlement des conflits et de se doter notamment d'un dispositif d'alerte rapide suffisant pour prévenir les conflits entre les deux communautés.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

19. Le maintien des relations établies avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud est essentiel pour l'exécution du mandat de la mission et la mise en œuvre de l'accord du 20 juin. Il importe que la mission continue de coopérer étroitement avec les autres opérations des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, notamment l'Opération Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud.

20. Bien que son mandat et ses activités soient distincts de ceux des autres missions au Soudan et au Soudan du Sud, la Force continuera de coopérer avec ces missions et d'utiliser, autant que faire se peut, les dispositifs logistiques et les structures d'appui existants afin de maintenir une présence aussi petite que possible sur le terrain. Outre le partage des aéronefs avec les autres missions, ses bureaux de liaison à Khartoum et à Djouba bénéficieront de l'assistance de la MINUAD et de la MINUSS, respectivement, sur le plan juridique.

21. Dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la création, à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services afin de regrouper au sein d'un seul centre régional autonome les fonctions d'administration et d'appui des missions situées dans un même périmètre géographique, comme le Secrétaire général l'avait proposé dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Ainsi que le Secrétaire général l'a expliqué dans son rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591), dans un premier temps, on a déterminé, à l'aide d'une méthode particulière, les fonctions et ressources qu'il faudrait transférer au Centre de services régional d'Entebbe en 2011/12 pour l'exécution des quatre projets

suivants : le contrôle des arrivées et des départs du personnel, le traitement de l'indemnité pour frais d'études, la gestion d'un centre de formation et de conférence régional et la gestion d'un centre intégré de contrôle des transports et des mouvements. De nouvelles fonctions doivent être transférées au Centre de services régional d'Entebbe en 2012/13 afin d'améliorer la prestation des services et de réaliser des économies d'échelle, notamment des fonctions financières, notamment les fonctions de terrain afférentes à la paie, aux versements, à la caisse et à la comptabilité, et des fonctions de gestion des ressources humaines, comme le recrutement international, la gestion des postes et le contrôle du temps de travail. Il se peut qu'il soit décidé de transférer d'autres fonctions encore au cours de l'exercice 2012/13.

22. Conformément à la résolution 64/269, le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le Centre de services régional d'Entebbe ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2011/12 qui est à la charge de la FISNUA figurent dans le présent projet de budget (la part des coûts du Centre qui est à la charge de la FISNUA (422 600 dollars) est indiquée dans la section II.I ci-dessous).

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

23. Compte tenu de la taille relativement petite de la composante civile de la Force, la solide coordination entre civils et militaires demeurera nécessaire pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire et assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire, ainsi que pour tirer le meilleur parti des synergies entre, d'une part, les fonctions exercées par la composante militaire et la composante police en matière de protection physique des civils et, d'autre part, celles des fonds, programmes et institutions des Nations Unies opérant dans la zone d'Abyei. La Force coordonnera donc ses activités avec celles des fonds, programmes et institutions, ainsi qu'avec celles des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux dans le cadre d'une structure de coordination entre civils et militaires. Pour ces questions, les principaux interlocuteurs de la Force demeureront le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau d'appui du Coordonnateur résident.

24. Dans sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que le respect des droits de l'homme fasse l'objet d'un suivi sérieux et de lui en rendre compte dans les rapports qu'il lui présente. Cette tâche continuera d'être exécutée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

25. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

26. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la mission seront assurées par le Chef de la mission/commandant de la Force et ses collaborateurs

directs. Dans le budget pour l'exercice 2011/12, le Bureau de liaison (4 postes) et le Bureau de l'administrateur général (8 postes) étaient inclus dans la rubrique « Direction exécutive et administration » alors que dans le présent document, ils sont intégrés dans la composante 1 pour faire mieux ressortir les différentes fonctions dans la structure de la Force.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la Force									
Nombre de postes approuvés 2011/12	1	–	1	–	1	3	1	–	4
Nombre de postes proposés 2012/13	1	–	1	–	2	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Bureau du commandant adjoint de la Force									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef d'état-major de la Force									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Nombre de postes approuvés 2011/12	1	2	1	–	2	6	1	–	7
Nombre de postes proposés 2012/13	1	2	1	–	3	7	1	–	8
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national; transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau de liaison

27. Il est proposé de créer au Bureau du commandant de la Force un poste de fonctionnaire du protocole (agent du Service mobile) et un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national). Il est aussi proposé de transférer le poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au bureau de liaison qu'il est prévu de créer à El Muglad pour compléter

son effectif. Le fonctionnaire du protocole s'acquittera de toutes les fonctions liées au protocole, c'est-à-dire qu'il s'occupera de tous les arrangements nécessaires concernant les déplacements officiels du Chef de la mission, les réunions avec les principales parties prenantes et les délégations de haut niveau en visite et les consultations avec les chefs traditionnels et les notables locaux. Vu le nombre important des consultations, il est nécessaire de créer d'urgence un poste dont le titulaire sera chargé expressément des tâches susmentionnées. Le juriste conseillera la mission sur toutes les questions juridiques ayant trait à l'exécution de son mandat et les questions de droit international, ainsi que sur les questions administratives et celles relatives à l'appui à la mission, notamment les aspects juridiques de la gestion du personnel et des contrats et des activités d'achat, et assurera la liaison avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud et avec l'Administration de la zone d'Abyei pour toutes les questions juridiques, notamment le respect de l'accord sur le statut des forces. Actuellement, il n'y a pas de poste de spécialiste des questions juridiques à la mission.

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

28. Pour s'acquitter de son mandat qui est, en tant que seule entité habilitée à maintenir une présence militaire à Abyei, de surveiller les opérations de démilitarisation, de contrer les menaces, d'instaurer la confiance et d'aider à la création de conditions propices à la sûreté et à la sécurité des opérations humanitaires, la FISNUA mènera des opérations mobiles et statiques, effectuera des patrouilles de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande. Elle assurera sur demande la sécurité des infrastructures pétrolières, en coopération avec le service de police d'Abyei. Lorsque la saison des migrations commencera en novembre 2012, elle déplacera des effectifs vers les zones concernées pour veiller à ce que les migrations se déroulent en toute sécurité. Elle s'emploiera énergiquement à instaurer un environnement sûr pour le retour des personnes déplacées. Pour aider à la mise en œuvre du volet sécurité de l'accord du 20 juin, elle facilitera les travaux du Comité mixte des observateurs militaires et des équipes mixtes d'observateurs. Le Comité mixte sera présidé par le commandant de la Force. Les opérations de lutte antimines de la mission consisteront surtout à répertorier les zones dangereuses, à enlever et à détruire les mines et les restes explosifs de guerre, à sensibiliser le personnel des Nations Unies aux dangers, à gérer et à coordonner les données et à contrôler leur qualité. Le Service de la lutte antimines effectuera des opérations de déminage humanitaire d'urgence, y compris leur planification et leur coordination, et en garantira la qualité. La composante de police se chargera du renforcement des capacités du service de police d'Abyei, une fois que celui-ci aura été mis en place.

29. Pour soutenir le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et aider les parties à honorer, dans la zone frontalière démilitarisée de sécurité, les engagements de sécurité qu'elles ont pris dans les accords des 29 juin et 20 juillet 2011 comme le veut son mandat, la mission appuiera les activités opérationnelles du Mécanisme conjoint en assumant des fonctions liées à la vérification, aux enquêtes, à la surveillance, à l'arbitrage, à la liaison et à la coordination, à l'établissement de rapports, aux échanges d'informations et à la conduite de patrouilles et en assurant la sécurité, le cas échéant. En outre, elle aidera et conseillera le Mécanisme conjoint sur la coordination des missions de vérification et de surveillance de la frontière et facilitera la liaison entre les parties.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité pour permettre des retours volontaires en toute sécurité, une migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire; et renforcement des capacités du service de police d'Abyei, conformément à l'accord du 20 juin

1.1.1 Retour volontaire d'au moins 50 % des quelque 113 000 personnes déplacées vers leurs lieux d'origine

1.1.2 Aucune attaque commise contre le personnel humanitaire

1.1.3 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la saison des migrations

1.1.4 Aucune perte suite à des accidents causés par des mines et des restes explosifs de guerre

1.1.5 Une zone d'Abyei exempte de tout personnel armé ainsi que de tout matériel et de toutes armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au service de police d'Abyei

1.1.6 Aucune incursion d'éléments armés non autorisés dans la zone d'Abyei

Produits

- Contacts quotidiens et hebdomadaires avec les autorités locales, les représentants des populations locales, les associations civiques et les groupes de femmes pour analyser les menaces, trouver une solution aux problèmes de sécurité, résoudre les conflits et instaurer la confiance
- Fourniture de conseils aux Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, à l'Administration de la zone d'Abyei, au Comité mixte de contrôle d'Abyei, aux pays fournissant des contingents ou du personnel de police lors de réunions mensuelles pour assurer une meilleure compréhension du mandat, du rôle et des activités de la FISNUA et résoudre les problèmes de sécurité
- 273 750 jours de patrouille dans des zones prioritaires pour les sécuriser, vérifier le redéploiement et empêcher les incursions (30 soldats par patrouille x 25 patrouilles par jour x 365 jours)
- 135 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et établir une communication avec les populations et les autorités locales dans la zone administrative d'Abyei afin d'assurer l'alerte rapide et d'atténuer les conflits
- 2 160 heures de vol pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquêter sur les incidents (1,48 heure par hélicoptère par jour x 4 hélicoptères x 365 jours)
- Inspection de 600 km de route potentiellement pollués par des mines et des restes explosifs de guerre et déminage de 200 km de route potentiellement pollués par des mines et des restes explosifs de guerre à la suite du récent conflit
- Fourniture de conseils à l'Administration de la zone d'Abyei et au Comité mixte de contrôle d'Abyei par le biais des bilans mensuels ou sur demande, pour la détermination des priorités et des besoins opérationnels pour le levé des zones dangereuses, l'enlèvement et le marquage des mines et des restes explosifs de guerre, la sensibilisation aux risques pour faciliter le retour des personnes déplacées et la protection et la garantie de la liberté de mouvement du personnel militaire et des populations locales

- Contacts réguliers avec la communauté humanitaire grâce à une structure de coordination mixte civile et militaire pour partager des informations sur les menaces pesant sur les civils, enquêter sur les problèmes concernant la protection et élaborer des plans de protection concertés
- Aide à la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité figurant dans l'accord du 20 juin concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei lors des réunions régulières de la Commission mixte d'observateurs militaires présidée par le commandant de la Force
- Réunions mensuelles avec les responsables du service de police d'Abyei, l'Administration de la zone d'Abyei et le Comité mixte de contrôle d'Abyei pour élaborer un mécanisme de coordination des activités de maintien de l'ordre et fournir des informations et des conseils sur la composition, la structure et l'organisation du service de police d'Abyei afin de permettre à celui-ci de s'acquitter au mieux de sa tâche
- Fourniture de conseils, par le biais d'échanges quotidiens, au service de police d'Abyei pour élaborer des politiques concernant le recrutement et la formation de nouveaux agents, et l'enregistrement, la sélection, la vérification des qualifications et la certification du personnel de police existant conformément aux normes internationales et en étroite collaboration avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei
- 4 380 patrouilles effectuées conjointement avec les agents du service de police d'Abyei (à Abyei, Agok et Diffra), notamment pour s'assurer que les opérations policières locales sont conformes aux normes arrêtées au niveau international, renforcer la confiance des agents de police locaux et assurer une formation active et un encadrement sur la manière d'effectuer les patrouilles (2 policiers des Nations Unies par patrouille x 2 patrouilles par jour x 3 bases d'opérations x 365 jours)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Fourniture de services d'appui et de protection pour faciliter la mise en place et le fonctionnement effectif de la zone frontalière démilitarisée de sécurité, telle que définie dans l'accord du 29 juin

1.2.1 Accord entre les parties et la FISNUA sur le mode de fonctionnement du mécanisme de surveillance de la frontière

1.2.2 Déploiement complet de la FISNUA au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, aux postes de commandement de secteur et aux bases d'opérations

1.2.3 Participation aux missions de vérification et de surveillance du Mécanisme conjoint, à la demande de celui-ci

Produits

- Fourniture d'informations et de conseils au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité dans le cadre de réunions mensuelles sur la composition, la structure et l'organisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour lui permettre de s'acquitter au mieux de sa tâche
- Fourniture de conseils, par le biais d'échanges quotidiens, au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière aux niveaux du siège, des secteurs et des bases d'opérations pour l'aider à coordonner et à planifier la supervision et la vérification de la mise en œuvre du document directif conjoint sur la sécurité de la frontière en date du 30 mai 2011
- Réunions hebdomadaires avec les responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour déterminer et coordonner les priorités en matière de surveillance et de vérification
- 3 650 patrouilles terrestres et aériennes effectuées avec les équipes du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (6 membres du personnel militaire des Nations Unies par équipe) (10 par jour x 365 jours)

- Inspection de 340 km de route et nettoyage de 70 km de route potentiellement pollués par des mines et des restes explosifs de guerre à la suite du récent conflit
- 3 650 missions d'inspection effectuées par les équipes de déminage (10 par jour x 365 jours)

Facteurs externes : Toutes les parties respecteront les termes de l'accord du 20 juin et s'efforceront de mettre en œuvre la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité; la FISNUA jouira d'une liberté de mouvement totale.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

<i>Catégorie</i>										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2011/12										135
Effectif proposé 2012/13										135
Variation nette										–
II. Contingents										
Effectif approuvé 2011/12										4 065
Effectif proposé 2012/13										4 065
Variation nette										–
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2011/12										50
Effectif proposé 2012/13										50
Variation nette										–
IV. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	2	–	1	3	2	–		5
Effectif proposé 2012/13	–	–	2	–	1	3	2	–		5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–
Bureau de liaison										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	2	–	–	2	2	–		4
Effectif proposé 2012/13	–	–	3	–	–	3	4	–		7
Variation nette	–	–	1	–	–	1	2	–		3
Bureau de l'administrateur général										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	2	2	2	7	1	–		8
Effectif proposé 2012/13	–	1	2	1	1	5	1	–		6
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	–		(2)

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau de la communication et des relations publiques										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Centre de commandement des opérations										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2
Bureau de liaison avec les communautés										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	1	1	–	3	11	9	23
Variation nette	–	–	1	1	1	–	3	11	9	23
Bureau de liaison avec l'Administration de la zone d'Abyei										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2012/13	–	–	2	1	1	–	4	1	–	5
Variation nette	–	–	2	1	1	–	4	1	–	5
Total, personnel civil										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	6	2	3	–	12	5	–	17
Effectif proposé 2012/13	–	1	12	4	4	–	21	20	9	50
Variation nette	–	–	6	2	1	–	9	15	9	33
Total (I à IV)										
Effectif approuvé 2011/12										4 267
Effectif proposé 2012/13										4 300
Variation nette										33

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 9 postes (création de 2 postes P-5, de 4 postes P-4, de 2 postes P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 15 postes (création de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du commandant de la Force)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 9 postes (création de 9 postes de Volontaire des Nations Unies)

30. Pour l'exercice 2012/13, il est proposé de créer de nouveaux bureaux au titre de cette composante, à savoir un bureau de la communication et des relations publiques, un centre de commandement des opérations, un bureau de liaison avec les communautés, un bureau de liaison avec l'Administration de la zone d'Abyei et un bureau de liaison à El Muglad. En outre, afin de mieux rendre compte des fonctions correspondantes au sein de la mission, le Bureau de l'administrateur général et les bureaux de liaison de Djouba et Khartoum, qui relevaient de la direction exécutive et de l'administration dans le budget 2011/12, sont maintenant intégrés à la présente composante.

31. Le Bureau de la communication et des relations publiques sera dirigé par un administrateur chargé de la communication et des relations publiques (porte-parole), de la classe P-4, qui conseillera le Chef de mission au sujet des relations avec les médias, tiendra régulièrement des conférences de presse et assurera la liaison avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général au Siège de l'ONU. Le titulaire supervisera par ailleurs l'organisation de campagnes publiques de sensibilisation pour mieux faire comprendre le mandat et les activités de la FISNUA. Il sera secondé par un fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) qui sera chargé, entre autres, de faciliter les échanges avec les médias locaux et internationaux. La création du Bureau de la communication et des relations publiques vise à mieux faire connaître les activités que mène la mission en application de son mandat et à faciliter les échanges entre le Chef de la mission et les représentants des médias locaux et internationaux.

32. Le centre de commandement des opérations assurera la centralisation des informations et des communications civiles (politiques et humanitaires), policières et militaires, et de celles relatives à la sécurité pour l'ensemble de la zone de la mission. Fonctionnant 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, il présentera des rapports intégrés sur les opérations en cours et appuiera les interventions de la mission en cas de crise. Il sera dirigé par un officier supérieur secondé par deux informateurs sur l'évolution de la situation, l'un (de classe P-4) chargé des questions politiques et l'autre (de classe P-3) des questions humanitaires. L'officier supérieur rendra compte au Chef de la mission par l'intermédiaire du chef d'état-major et suivra toutes les opérations de la FISNUA dans sa zone d'intervention; il rassemblera les rapports provenant de diverses sources, conduira les études préliminaires requises, organisera des séances d'information quotidiennes pour la mission et fournira des rapports écrits sur la situation, qui seront diffusés auprès de toute la mission et au Siège de l'ONU. Le Centre constituera aussi le point de contact des chefs de la mission en matière de communications. En regroupant les composantes civile, politique, militaire, humanitaire et les composantes de sécurité,

cet organe permettra d'éviter les redondances et de renforcer les synergies et complémentarités entre lesdites composantes – représentant ainsi un outil indispensable pour veiller à l'adoption d'une approche intégrée dans l'exécution du mandat de la mission. Le Centre de commandement des opérations renforcera par ailleurs les capacités opérationnelles de la mission, en particulier en ce qui concerne la collecte, le traitement et la diffusion des informations, la prévention et la gestion des crises, et l'établissement des rapports exigés.

33. S'agissant du Bureau de l'administrateur général, il est proposé pour l'exercice 2012/13 de réduire à six le nombre de postes approuvés (contre 8 en 2011/12). En effet, certaines fonctions de liaison, de coordination et de présentation de rapports ont été transférées au nouveau Bureau de liaison avec l'Administration de la zone d'Abyei, qui rendra directement compte au Bureau de l'administrateur général. Il est donc proposé qu'un poste d'administrateur de programmes de classe P-3 et un poste d'assistant administratif (Service mobile) soient réaffectés à ce nouveau bureau de liaison.

34. Le nouveau Bureau de liaison avec les communautés sera chargé d'assurer la liaison avec les Ngok Dinka et les Misseriya et leurs dirigeants en vue de les aider à trouver des réponses à leurs principales préoccupations, notamment en encourageant le dialogue entre les communautés, en prévenant les conflits et en agissant en faveur de la cohésion sociale et de la réconciliation. Il assurera le suivi et rendra compte de diverses activités liées au retour des Ngok Dinka déplacés à l'intérieur du pays, à la migration des nomades Misseriya, à la présence de l'armée soudanaise, des forces de police du Soudan et du Soudan du Sud, et de tous les autres groupes armés venant du Nord ou du Sud. Les neuf bases d'opérations sont les suivantes : Diffra, Todach et El Shamam (secteur nord); Abyei et Alal (secteur centre); et Agok, Banton, Anthony et Marial Achak (secteur sud). Le Bureau de liaison avec les communautés permettra au Bureau du Chef de mission de bien comprendre les dynamiques entre les communautés ngok dinka et misseriya, ainsi que les défis correspondants, et définira des moyens concrets pour aider ces communautés à coexister pacifiquement. Il aidera à instaurer un partenariat dynamique et constructif entre la mission et les communautés ngok dinka et misseriya, donnant lieu à des projets dans le domaine de la prévention des conflits, de la cohésion sociale et de la réconciliation. Le Bureau sera dirigé par un attaché de liaison de classe P-5 qui sera secondé par 1 informateur sur l'évolution de la situation (de classe P-3), 1 assistant administratif (Service mobile) et 2 attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national) qui l'aideront à établir des rapports, à faciliter les échanges avec les communautés et à assurer des services de traduction. Il sera aussi appuyé par neuf attachés de liaison avec les communautés dans les bases d'opérations (Volontaires des Nations Unies), secondés par neuf assistants de liaison (agent des services généraux recruté sur le plan national).

35. Le nouveau Bureau de liaison avec l'Administration de la zone d'Abyei sera chargé d'assurer le suivi, l'évaluation et un compte rendu des activités de l'Administration de la zone d'Abyei, notamment des conseils exécutif et législatif. Ce bureau permettra au Chef de la mission de bien comprendre les dynamiques et les défis qui sous-tendent l'Administration de la zone d'Abyei, et de mettre en évidence les domaines stratégiques où les Nations Unies seraient le mieux à même d'apporter leur aide. Il est proposé de créer trois postes pour ce bureau : 1 poste d'attaché de liaison principal (P-5), 1 poste d'administrateur chargé de la coordination (P-4) et 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux

recruté sur le plan national). Il est aussi proposé de réaffecter deux postes du Bureau de l'administrateur général, à savoir le poste d'administrateur de programmes (de classe P-3) et un poste d'assistant administratif (Service mobile).

36. Le nouveau bureau de liaison d'El Muglad sera dirigé par un officier, détaché par le Gouvernement éthiopien, qui exercera les fonctions suivantes : a) entretenir des échanges avec les autorités politiques et administratives locales, ainsi qu'avec les chefs traditionnels et les dirigeants des communautés en vue de les informer des activités de la FISNUA et de promouvoir le dialogue, la réconciliation et la cohésion sociale; b) conseiller le Chef de mission sur les actions requises de la part de la FISNUA à l'appui des autorités locales et des dirigeants des communautés pour répondre à leur principales préoccupations en matière de sécurité et autres; et c) assurer la liaison avec le Bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan sur les questions d'intérêt commun concernant la zone d'El Muglad. Il est proposé de créer deux postes d'attaché de liaison, l'un de classe P-4 et l'autre de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, à l'appui du Chef du bureau. Il est aussi proposé de réaffecter le poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du commandant de la Force. La création du bureau de liaison d'El Muglad vise à assurer une liaison permanente avec les autorités locales, les chefs traditionnels et les dirigeants des communautés afin de s'assurer de leur engagement et de leur coopération en faveur d'un environnement propice à la promotion du dialogue et de la réconciliation dans la zone d'El Muglad.

Composante 2 : appui

37. Pendant l'exercice budgétaire, la composante fournira des services logistiques, administratifs et techniques performants pour appuyer l'exécution du mandat de la mission, à savoir : gestion du personnel, entretien et construction de bureaux et de logements, services informatiques, opérations de transport aérien et de surface, services médicaux, gestion du matériel, services assurés dans les camps, opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks et services de sécurité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 L'appui fourni à la mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité est plus efficace.

2.1.1 Mise en place de 5 nouvelles bases opérationnelles de compagnie et d'un siège pour le mécanisme de surveillance de la frontière

Produits

Amélioration des services

- Deuxième année d'un plan triennal de construction de 6 sites pour la mission

Soldats, policiers et civils

- Déploiement, rotation et retour d'une force composée en moyenne de 3 862 militaires, 101 observateurs militaires et 30 agents de la Police des Nations Unies
- Administration d'un effectif moyen de 187 civils, dont 112 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 75 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 22 Volontaires des Nations Unies

- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et aux membres de la police

Installations et infrastructures

- Exploitation et entretien de 17 stations d'épuration des eaux appartenant aux Nations Unies et d'une autre appartenant aux contingents
- Exploitation et entretien de 49 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et de 19 autres appartenant aux contingents
- Stockage et distribution de 5,9 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux groupes électrogènes
- Entretien et rénovation de 155 km de routes et d'un pont
- Entretien et réparation de 3 aérodromes et de 11 aires d'atterrissage pour hélicoptères

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 230 véhicules de l'ONU et de 580 véhicules appartenant aux contingents par l'intermédiaire de 3 ateliers, dans 3 emplacements
- Fourniture de 1,9 million de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux transports terrestres

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 9 hélicoptères
- Fourniture de 4,2 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux opérations aériennes

Communications

- Services d'appui et d'entretien relatifs à un réseau à satellites doté de 6 stations terriennes dans 3 sites, afin d'assurer les communications par téléphone, télécopie et vidéo et la transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 6 microterminaux (VSAT), 3 centraux téléphoniques et 13 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien relatifs aux installations et au matériel nécessaires au fonctionnement d'un réseau radio à haute fréquence et 4 réseaux radio à très haute fréquence composés de 5 répéteurs et émetteurs

Informatique

- Services d'appui et d'entretien relatifs à 9 serveurs physiques et 18 serveurs virtuels, 605 ordinateurs de bureau, 150 ordinateurs portables, 117 imprimantes et 68 expéditeurs numériques
- Services d'appui et d'entretien pour 24 réseaux locaux et 7 réseaux longue distance

Santé

- Exploitation et entretien d'un dispensaire des Nations Unies de niveau I, et suivi de 6 dispensaires de niveau I, d'un hôpital de niveau II et d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne
- Mise en place d'arrangements à l'échelle de la mission pour l'évacuation par voie terrestre et aérienne de tout le personnel des Nations Unies
- Fonctionnement et entretien de centres offrant à l'ensemble du personnel de la mission des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la mission
- Évaluation de la sécurité des bases à l'échelle de la mission

Facteurs externes : Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas interrompus. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du Chef de l'appui à la mission										
Postes approuvés 2011/12	–	1	2	4	5	12	1	2	15	
Postes proposés 2012/13	–	1	3	4	5	13	1	2	16	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Services administratifs										
Postes approuvés 2011/12	–	–	4	2	7	13	6	–	19	
Postes proposés 2012/13	–	–	4	1	7	12	7	–	19	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–	
Services d'appui intégrés										
Postes approuvés 2011/12	–	–	8	6	31	45	40	18	103	
Postes proposés 2012/13	–	–	9	7	49	65	53	21	139	
Variation nette	–	–	1	1	18	20	13	3	36	
Section de la sûreté et de la sécurité										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	8	9	7	–	16	
Postes proposés 2012/13	–	–	1	–	8	9	7	–	16	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2011/12	–	1	15	12	51	79	54	20	153	
Postes proposés 2012/13	–	1	17	12	69	99	68	23	190	
Variation nette	–	–	2	–	18	20	14	3	37	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste P-4

38. L'activité nouvellement prescrite de surveillance, sur une profondeur de 10 kilomètres de part et d'autre de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, qui court sur une distance de 2 100 kilomètres, a créé une surface de 42 000 kilomètres carrés à patrouiller. Elle nécessitera six aéronefs supplémentaires, ce qui doublera la flotte aérienne de la mission, et le nombre des bases d'opérations devra passer à 12. Afin de veiller à ce que les normes de sécurité soient mises en place, observées et contrôlées pour toutes les activités aériennes dans toutes les bases, il est proposé de créer au Groupe de la sécurité aérienne un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) qui sera basé à Abyei. Aidé par le spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) déjà existant, il sera chargé de conseiller le Chef de l'appui à la mission et la direction de celle-ci sur toutes les questions relatives à la sécurité aérienne, de promouvoir la sensibilisation et de mettre en œuvre des programmes dans ce domaine, et d'enquêter sur les incidents et accidents impliquant des appareils.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : réaffectation de 1 poste P-3 aux Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan national : réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national des Services d'appui intégrés

39. Le spécialiste du soutien psychosocial et de la qualité de vie est actuellement classé au niveau P-3. La FISNUA a fait le point sur les capacités existantes pour répondre aux besoins structurels, tant sur le plan médical qu'en termes de soutien psychosocial. Étant donné le nombre d'accidents et de blessures enregistrés à ce jour par la mission et afin de répondre au besoin essentiel de renforcer les capacités de la Section des services médicaux, il est proposé de réaffecter ce poste P-3 à ladite Section en tant que poste de médecin, et de réaffecter le poste de technicien de laboratoire (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des services médicaux au Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste P-3 et de 18 postes d'agent du Service mobile; réaffectation de 1 poste P-3 des Services administratifs; reclassement de 1 poste du niveau P-3 au niveau P-4

Personnel recruté sur le plan national : réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national aux Services administratifs; création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

Volontaires des Nations Unies : création de 3 postes de Volontaire des Nations Unies

Section de la gestion du matériel

40. L'élargissement du mandat de la FISNUA, notamment sa participation au mécanisme de surveillance de la frontière, va entraîner la création de sept sites supplémentaires le long d'une frontière s'étendant sur plus de 2 100 kilomètres de l'Éthiopie à la République centrafricaine. Les attributions et responsabilités de la Section de la gestion du matériel concernant le contrôle et la gestion des biens de la mission s'en trouveront élargies. La taille, le nombre et la dispersion géographique des sites nécessitent en soi un appui supplémentaire pour permettre à la Section de s'acquitter efficacement de ses fonctions fiduciaires et administratives. Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile), et deux postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile). Les nouvelles activités de surveillance de la frontière entraîneront la création de nouveaux sites où seront installés des équipements. La Section étant chargée d'effectuer des vérifications physiques périodiques du matériel, il lui faudra du personnel supplémentaire pour s'occuper de ces nouveaux sites et du matériel qui y sera déployé. L'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks, qui sera basé à Abyei, effectuera toutes les tâches de routine, en particulier celles relatives à la vérification physique périodique des équipements installés dans les nouveaux sites. Les activités supplémentaires de surveillance de la frontière susciteront également des besoins supplémentaires en termes d'achats, qui nécessiteront une capacité adéquate de réception et d'inspection de façon à assurer l'acheminement rapide des biens jusqu'aux sites où ils sont nécessaires. Il faudra également procéder à la réception et à l'inspection des marchandises dans des sites en dehors d'Abyei, en particulier pour des éléments tels que le carburant et les rations. Les deux postes d'assistant à la réception et à l'inspection proposés, qui seraient basés à Abyei, permettraient de répondre à ces besoins supplémentaires.

Section des approvisionnements

41. La FISNUA devra fournir dans tous les domaines l'appui nécessaire au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. À cet égard, il est proposé d'établir à la Section des approvisionnements un poste d'agent du Service mobile pour un assistant à l'approvisionnement qui sera affecté au siège du Mécanisme conjoint et sera responsable de l'entrepôt. Il gèrera les stocks de l'entrepôt destinés au soutien logistique, et appuiera les opérations de ravitaillement du siège en articles nécessaires au soutien logistique, notamment nourriture, rations, eau, carburant et autres articles de consommation courante.

Section des communications et de l'informatique

42. Au cours de l'exercice 2012/13, des matériels majeurs de la FISNUA seront installés à Abyei, Kadugli, Wau et dans huit bases d'opérations, ainsi qu'au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, situé le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Pour faire face à l'augmentation des besoins en appui de la part de la Section des communications et de l'informatique, il est proposé d'établir un poste de spécialiste des communications et de l'informatique (P-3) et deux postes d'assistant informaticien (agents du Service mobile) basés à Abyei. Le spécialiste des communications et de l'informatique mettra en œuvre et contrôlera tous les principaux projets en matière de communications et d'informatique, supervisera la conception, l'installation et la

mise en service des réseaux et systèmes de la mission, établira le cahier des charges des appels d'offres et des demandes de services contractuels, et fera rapport sur le respect des contrats, ce qui comprend notamment la gestion quotidienne des sous-traitants. Les deux assistants informaticiens seront chargés de l'administration des systèmes et réseaux, de la gestion des serveurs et de l'appui en matière de services informatiques.

Section du génie

43. L'intégration des activités de surveillance de la frontière au mandat de la mission nécessitera de nombreuses données et cartes géographiques, ce qui demandera des capacités d'ingénierie supplémentaires. Afin de répondre à cette augmentation des besoins, il est proposé de créer 15 postes supplémentaires à la Section du génie, dont 1 poste de spécialiste de l'information géographique (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant à l'information géographique (agent du Service mobile), 1 poste d'administrateur de systèmes d'information géographique (agent du Service mobile), 3 postes de technicien du bâtiment (agent du Service mobile), 2 postes de technicien (eau et assainissement) (1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 postes d'électricien et technicien (groupes électrogènes) (1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), et 5 postes d'assistant génie (agents des services généraux recruté sur le plan national).

44. Parmi ces nouveaux postes, le spécialiste de l'information géographique et l'assistant à l'information géographique (tous deux agents du Service mobile), qui seront basés à Abyei, seront chargés de préparer, entretenir et fournir des informations et cartes géographiques, notamment de collecter et gérer les données, pour appuyer les opérations de la mission. Ils superviseront la collecte, le traitement et l'évaluation des données géographiques et la production de cartes, effectueront des analyses géographiques et des analyses du terrain, élaboreront le système de base de données géographiques de la mission ainsi que les services par intranet correspondants, et géreront une équipe spéciale ou un bureau local en dehors du quartier général de la mission. Un administrateur de systèmes d'information géographique (agent du Service mobile) sera chargé du fonctionnement et de l'entretien de tous les systèmes et équipements d'information géographique de la Section du génie. Il entretiendra la base de données géographiques et fournira des services techniques relatifs au système d'information géographique. Il devra également fournir et entretenir les services correspondants pour aider à la diffusion des informations et des cartes géographiques par Internet ou intranet.

45. La mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière nécessitera un volume important de travaux de génie et d'entretien des installations. Les trois techniciens du bâtiment (agents du Service mobile) seront basés au siège du Mécanisme conjoint; deux d'entre eux contrôleront l'efficacité de la réalisation des nouveaux projets, notamment bâtiments, installations et services, et aideront le Chef à planifier, coordonner et mettre en œuvre les travaux de réparation et d'entretien de la mission. Le troisième technicien supervisera les chantiers de construction et tous les travaux effectués par les équipes de construction ou les sous-traitants extérieurs, veillera à l'entretien régulier et préventif de tous les bâtiments et sera chargé de fournir et installer les équipements collectifs nécessaires. En outre, un technicien (eau et assainissement) (Volontaire des Nations Unies) sera nécessaire au siège du Mécanisme conjoint pour coordonner

L'installation et l'entretien des systèmes de purification de l'eau et de traitement des eaux usées. Avec l'aide d'un technicien (eau et assainissement) (agent des services généraux recruté sur le plan national), il aidera à installer le nouveau système d'approvisionnement en eau et d'assainissement, à entretenir les systèmes existants et à coordonner les travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en veillant au respect des normes de sécurité et des codes et réglementations internationaux. Un électricien et technicien (groupes électrogènes) (Volontaire des Nations Unies) sera nécessaire au siège du Mécanisme conjoint pour s'assurer que tous les groupes électrogènes sont pleinement opérationnels et qu'un calendrier organisant leur entretien en temps opportun est en place. Assisté par un électricien et technicien (groupes électrogènes) (agent des services généraux recruté sur le plan national), il sera chargé de la mise en service des nouveaux groupes, de l'entretien des systèmes et de la coordination des installations de production électrique. Cinq assistants génie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront nécessaires au siège du Mécanisme conjoint pour aider à organiser et conduire les chantiers de construction. Ils superviseront et coordonneront tous les travaux d'entretien des installations effectués par les équipes de construction ou les sous-traitants extérieurs.

Section des services médicaux

46. Une infirmerie de niveau I de la FISNUA est en service à Abyei. L'élargissement du mandat de la mission a conduit à déployer du personnel civil dans des sites répartis sur toute la région frontalière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Certains de ces sites seront partagés avec la MINUSS, mais d'autres ne le seront pas, de sorte que la mission devra disposer d'équipes médicales mobiles pour visiter les sites éloignés afin d'y fournir consultations et soins médicaux de base aux membres du personnel de ces sites. Pour l'exercice considéré, il est prévu que ces équipes médicales mobiles effectueront 48 visites de site. La création d'un poste de médecin de la classe P-3 est donc nécessaire pour aider le Chef de la Section des services médicaux à s'acquitter de tâches telles que superviser la gestion des dossiers médicaux, commander les fournitures médicales et les produits sanguins, ainsi que gérer les évacuations sanitaires, qui sont difficiles et compliquées et nécessitent souvent d'agir en coordination avec les missions voisines. Pour répondre à ce besoin, il est proposé de réaffecter à la Section des services médicaux le poste P-3 du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie. Comme il est expliqué ci-dessus à propos du Groupe, le poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des services médicaux sera réaffecté au Groupe.

Centre mixte des opérations logistiques

47. Afin de planifier, suivre et coordonner les services d'appui à la mission dans l'ensemble de la zone d'Abyei, du siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des postes de commandement de secteur et des bases d'opérations, un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) est nécessaire au Centre mixte des opérations logistiques. Il reconnaîtra les possibilités d'acheminement des livraisons aux bases opérationnelles temporaires et mènera des inspections sur les sites déjà établis pour contrôler l'efficacité opérationnelle des services de soutien logistique. Il sera le premier point de contact pour les entités clientes de la mission et coordonnera les services d'appui pour plusieurs unités à comptabilité autonome.

Section des transports aériens et de surface

48. Il est proposé de créer 13 postes supplémentaires à la Section du transport des transports aériens et de surface, dont 1 assistant (transports) (agent du Service mobile) et 2 mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Groupe des transports; 3 assistants aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 assistant au suivi des vols (agent du Service mobile), et 1 assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) au Groupe de l'aviation; un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et 4 assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Groupe de contrôle des mouvements. Il est également proposé de reclasser le poste de chef des transports aériens du niveau P-3 au niveau P-4.

49. Au Groupe des transports, un assistant (transports) (agent du Service mobile) est nécessaire au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour gérer l'ensemble des activités de réparation et d'entretien du parc de véhicules de la mission. Deux mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont également nécessaires au siège du Mécanisme conjoint pour assurer l'entretien des véhicules ainsi que pour contrôler l'inventaire et les pièces détachées.

50. L'ajout des activités de surveillance de la frontière va faire passer de 6 à 12 appareils la flotte aérienne de la mission, ce qui accroîtra considérablement le volume et la complexité des activités du Groupe de l'aviation. L'efficacité et l'efficience des mouvements du personnel et du fret dépendent en grande partie du transport aérien. À Abyei, pendant la saison des pluies (de juillet à octobre), le seul moyen de ravitailler la mission est par air, tous les accès par route étant impraticables. Les moyens aériens supplémentaires, basés au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ainsi qu'à Raja, Kadugli et Poloich, seront utilisés quotidiennement pour effectuer des patrouilles aériennes et ravitailler les bases d'opérations, et devront également être en mesure de faire face à des urgences imprévues. Pour tenir compte de l'accroissement sensible de ses responsabilités, il est proposé de reclasser le poste de chef des transports aériens du niveau P-3 au niveau P-4. En outre, il est proposé de créer cinq nouveaux postes au Groupe de l'aviation. Au siège du Mécanisme conjoint, deux assistants aux opérations aériennes (1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 agent du Service mobile) et un assistant au suivi des vols (agent du Service mobile) sont nécessaires pour coordonner toutes les opérations aériennes du site. L'augmentation du nombre d'aéronefs nécessite également un poste supplémentaire de spécialiste des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) à Abyei. Le titulaire assurera le suivi et l'évaluation de l'ensemble des opérations aériennes de la mission, en s'assurant qu'elles sont menées dans le respect des normes et procédures établies, examinera toutes les demandes de vol à but opérationnel ou logistique, gèrera les demandes et plans de vol pour des missions spéciales ou prioritaires, et examinera, planifiera et coordonnera au quotidien les ordres d'exécution programmés et les demandes d'appui aérien. Le déploiement de six aéronefs supplémentaires et le partage à temps partiel d'appareils de transport lourd se traduiront par une augmentation globale du transport aérien, ce qui nécessitera un fonctionnaire d'administration (Volontaire des Nations Unies) à

temps plein pour surveiller efficacement les dépenses et la répartition des coûts de l'utilisation partagée des moyens aériens.

51. Il est proposé de créer cinq nouveaux postes au Groupe de contrôle des mouvements. Afin de répondre aux fréquents mouvements de personnel entre le quartier général, les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations générés par les activités de surveillance de la frontière, un spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) sera nécessaire à Abyei pour coordonner et gérer tous les mouvements de marchandises et de personnel de la mission. En outre, quatre assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) seront nécessaires au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pour appuyer les activités relatives au déploiement, à la relève, au ravitaillement et aux patrouilles de soldats, observateurs militaires et autres membres du personnel.

Centre régional de services d'Entebbe

52. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le Centre de services régional fait état d'indicateurs de succès et de produits pour les cinq opérations de maintien de la paix et les trois missions politiques spéciales auxquelles le Centre fournira des services au titre des quatre projets initiaux dont la responsabilité doit lui être transférée en 2011/12 (enregistrement des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférences et fonctionnement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements), y compris les fonctions de gestion des ressources humaines et des finances qui doivent être transférées au Centre pour améliorer la fourniture des services et réaliser des économies d'échelle (fonctions concernant les états de paie, les paiements, les opérations de caisse et les comptes, le recrutement au niveau international, la gestion des postes et le contrôle des états de présence assurés sur le terrain).

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Concept du Centre de services régional d'Entebbe pleinement opérationnel, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions

3.1.1 Réalisation des 4 premières parties des phases de transition : évaluation, absorption, rationalisation et intégration des fonctions approuvées par le Comité directeur qui ont été transférées des missions desservies par le Centre.

3.1.2 Mise en route de la restructuration des fonctions de gestion des finances et des ressources humaines pour le Centre de services régional d'Entebbe

3.1.3 Mise au point définitive du concept et du modèle de prestation de services du Centre

Produits

- Transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions et des postes approuvés par le Comité directeur des missions desservies par le Centre

- Normalisation des procédures pour les ressources humaines et les finances
- Achèvement de la phase d'évaluation concernant les achats et les fonctions logistiques d'appui pour les missions desservies par le Centre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour l'enregistrement des arrivées et des départs

3.2.1 Réduction du temps nécessaire à l'enregistrement des arrivées (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 95 % des enregistrements effectués en 2 jours; 2012/13 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 2 jours)

3.2.2 Réduction du temps nécessaire à l'enregistrement des départs des fonctionnaires recrutés sur le plan international (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 95 % des enregistrements effectués en 1 jour; 2012/13 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 1 jour)

3.2.3 Maintien des prestations au niveau atteint pour l'enregistrement des départs des agents en tenue (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 3 jours; 2012/13 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 3 jours)

Produits

- Enregistrement de l'arrivée et du départ de 3 000 membres du personnel, dont les agents en tenue et les Volontaires des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

3.3.1 Maintien des prestations au niveau atteint pour le délai de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (de juillet à octobre) (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines)

3.3.2 Maintien des prestations au niveau atteint pour le délai de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (de novembre à juin) (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines)

3.3.3 Réduction du nombre moyen de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées à la mission (2010/11 : 40 %; 2011/12 : 20 %; 2012/13 : moins de 15 %)

Produits

- Traitement de 6 000 demandes d'indemnité pour frais d'études

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux participants aux activités proposées au Centre régional de formation et de conférences

3.4.1 Maintien du niveau des prestations pour le fonctionnement du Centre régional de formation et de conférences (2010/11 : 2 000 membres du personnel; 2011/12 : 3 000; 2012/13 : 3 000)

3.4.2 Maintien des prestations au niveau atteint pour le délai de réponse aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2010/11 : 98 % dans les 24 heures; 2011/12 : 98 % dans les 24 heures; 2012/13 : 98 % dans les 24 heures)

3.4.3 Augmentation du niveau de satisfaction des participants aux formations (2010/11 : 97,7 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2011/12 : 98,8 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2012/13 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits)

Produits

- Organisation de 150 stages de formation et conférences auxquels ont participé 3 000 membres du personnel des missions régionales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.5 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour faciliter les mouvements des contingents au niveau régional

3.5.1 Augmentation du nombre de vols régionaux pour le transport des contingents coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : sans objet; 2011/12 : 100 vols; 2012/13 : 330 vols)

Produits

- Coordination de 330 vols pour le transport des contingents effectués au moyen d'appareils affrétés pour de longues durées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.6 Fourniture d'un appui efficace et rationnel en matière de services financiers

3.6.1 Réduction du temps nécessaire au traitement des factures et des demandes de règlement diverses (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours civils)

3.6.2 Réduction du temps nécessaire au traitement des virements électroniques (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 97 % dans les 3 jours)

3.6.3 Réduction du temps nécessaire au versement mensuel des salaires et indemnités (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 95 % dans les 5 jours ouvrables)

3.6.4 Augmentation du taux de satisfaction des personnes bénéficiant de services financiers (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %)

Produits

- Mise en œuvre de procédures, de pratiques et de systèmes visant à améliorer l'appui aux services financiers
- Traitement de 220 000 opérations de paiement

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.7 Fourniture d'un appui efficace et rationnel dans le domaine des ressources humaines	<p>3.7.1 Réduction du temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants à partir des listes de réserve du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 90 jours civils)</p> <p>3.7.2 Réduction du délai de réponse aux demandes du personnel concernant les prestations (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 5 jours ouvrables)</p> <p>3.7.3 Augmentation du taux de satisfaction des personnes bénéficiant de services dans le domaine des ressources humaines (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %)</p>
---	---

Produits

- Mise en œuvre de procédures, de pratiques et de systèmes visant à améliorer l'appui dans le domaine des ressources humaines
- Administration des prestations, des indemnités et des états de présence concernant 2 000 fonctionnaires recrutés sur le plan international

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.8 Fourniture d'un appui administratif et logistique efficace au Centre de services régional à Entebbe et au Comité directeur	<p>3.8.1 Gestion efficace et rationnelle des 211 membres du personnel`</p> <p>3.8.2 Construction de 4 bâtiments à usage de bureaux et d'un centre de formation</p> <p>3.8.3 Fourniture d'un appui efficace pour les réunions du Comité directeur</p>
--	--

Produits

- Conception et construction de 4 bâtiments à usage de bureaux et d'un centre de conférences
- Organisation et tenue de 4 réunions du Comité directeur et mise en œuvre des décisions du Comité
- Présentation de 12 rapports mensuels au Comité directeur sur les activités et l'avancement de la construction du Centre de services régional
- Tenue de 8 ateliers de rationalisation des procédures dans le domaine des finances et des ressources humaines
- Mise en œuvre de 6 modules de la suite logicielle d'appui aux missions (field support suite) et du progiciel iNEED
- Conception et élaboration de 2 modèles de financement
- Examen des plans de continuité des opérations, de reprise après sinistre et d'évaluation des risques

Facteurs externes : Retards imputables aux missions dans le déploiement des fonctions et du personnel; résolutions du Conseil de sécurité et modification des mandats des missions bénéficiant du programme; capacité des prestataires, des sous-traitants et des fournisseurs, s'agissant de fournir des biens et des services; mise en œuvre de 6 modules de la suite logicielle d'appui aux missions (field support suite) et du progiciel iNEED; application des décisions du Comité directeur par les missions concernées et les services du Département de l'appui aux missions

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	3 364,8	5 187,9	1 823,1	54,2
Contingents	–	80 512,3	106 155,9	25 643,6	31,9
Police des Nations Unies	–	1 600,0	1 586,4	(13,6)	(0,8)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	–	85 477,1	112 930,2	27 453,1	32,1
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	–	12 577,2	15 333,4	2 756,2	21,9
Personnel recruté sur le plan national	–	693,2	1 198,5	505,3	72,9
Volontaires des Nations Unies	–	600,7	717,9	117,2	19,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Total partiel	–	13 871,1	17 249,8	3 378,7	24,4
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	17,6	17,6	–
Voyages	–	212,3	633,5	421,2	198,4
Installations et infrastructures	–	26 696,0	37 365,3	10 669,3	40,0
Transports terrestres	–	4 686,7	4 021,7	(665,0)	(14,2)
Transports aériens	–	22 856,6	47 497,9	24 641,3	107,8
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	–	5 769,1	8 959,8	3 190,7	55,3
Informatique	–	1 628,2	3 882,7	2 254,5	138,5
Santé	–	2 031,2	2 831,3	800,1	39,4
Matériel spécial	–	1 146,4	1 874,3	727,9	63,5
Fournitures, services et matériel divers	–	10 975,3	19 281,0	8 305,7	75,7

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Projets à effet rapide	–	150,0	250,0	100,0	66,7
Total partiel	–	76 151,8	126 615,1	50 463,3	66,3
Total brut	–	175 500,0	256 795,1	81 295,1	46,3
Recettes provenant des contributions du personnel	–	1 363,8	1 358,6	(5,2)	(0,4)
Total net	–	174 136,2	255 436,5	81 300,3	46,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	–	175 500,0	256 795,1	81 295,1	46,3

B. Contributions non budgétisées

53. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2012/13 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut de la mission	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	10 156,8
Total	10 156,8

^a Y compris les terrains.

C. Gains d'efficacité

54. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes qui visent à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Initiative
Installations et infrastructures	332,6	Gestion efficace des groupes électrogènes par la FISNUA et réduction concomitante de la consommation de carburant
Transports terrestres	100,8	Application d'un plan d'optimisation du ratio de véhicules et de leur utilisation pour réduire la consommation de carburant
Contingents	1 045,3	Meilleure planification et maximisation de l'utilisation des moyens aériens pour la relève des contingents
Total	1 478,7	

D. Taux de vacance de postes

55. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2010/11</i>	<i>Taux budgétisé 2011/12</i>	<i>Projections 2012/13</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	15,0	25,0
Contingents	–	15,0	5,0
Police des Nations Unies	–	15,0	40,0
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	–	20,0	30,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	15,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	15,0	30,0
Volontaires des Nations Unies		20,0	30,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

56. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes reposent sur l'expérience accumulée à ce jour et tiennent compte des circonstances propres à la mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en uniforme et le recrutement du personnel civil.

E. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

57. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2012/13, d'un montant total de 40 349 300 dollars, s'établissent, comme suit, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location sans services) et du soutien logistique autonome :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	23 119,4
Unités de police constituées	–
Total partiel	23 119,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	9 337,8
Communications	3 682,0
Santé	2 335,8
Matériel spécial	1 874,3
Total partiel	17 229,9
Total	40 349,3

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Coefficients applicables à la zone de la mission			
Milieu extrême	2,6	27 juin 2011	–
Intensité opérationnelle	3,8	27 juin 2011	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,3	27 juin 2011	–
B. Coefficients applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0		

F. Formation

58. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	1,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	159,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	113,3
Total	274,3

59. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	–	–	4	–	–	10	–	–	35
Formation externe ^a	–	5	24	–	4	9	–	2	3
Total	–	5	28	–	4	19	–	2	38

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

60. Une formation sera dispensée au personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, ainsi qu'aux militaires et au personnel de police de la FISNUA, afin de renforcer leurs compétences techniques dans les domaines du génie, des transports terrestres ou aériens, de la sécurité et de l'informatique.

G. Services de détection des mines et de déminage

61. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants prévus</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	16 368,3
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

62. Au cours de l'exercice 2012/13, les activités de déminage seront axées essentiellement sur : l'enlèvement et la destruction des mines terrestres et des restes explosifs de guerre dans des zones qui sont importantes pour la mission d'un point de vue opérationnel, notamment les sites d'atterrissage d'hélicoptères et les postes d'observation; l'enlèvement des mines et des restes explosifs de guerre existants; l'enlèvement des munitions non explosées; l'établissement de levés pour les zones dangereuses dans certains secteurs prioritaires désignés; la vérification et le déminage des itinéraires de patrouilles et de ravitaillement, ainsi que de tous les autres itinéraires identifiés par la mission; la fourniture d'une assistance pour la conduite d'enquêtes en cas d'incidents de frontière ou d'incidents liés à la pose de nouvelles mines; et la coordination et l'assurance qualité de toutes les opérations de déminage humanitaire.

63. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage, d'un montant de 16 368 300 dollars, doivent financer le personnel recruté sur le plan international et national (2 714 100 dollars), les contrats pour une équipe chargée d'évaluer les itinéraires, qui procédera au déminage des grandes routes, deux équipes polyvalentes chargées de recenser et de déminer les zones prioritaires et cinq équipes d'inspection des routes qui accompagneront les équipes conjointes de patrouille terrestre et d'enquête constituées pour la surveillance des frontières (11 280 900 dollars), les voyages (279 600 dollars), le matériel (496 000 dollars) et les dépenses opérationnelles (385 300 dollars). Le reste se répartit entre les frais d'appui et les frais de gestion du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui s'élèvent respectivement à 443 000 dollars et 779 400 dollars.

H. Projets à effet rapide

64. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (chiffres effectifs)	–	–
1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (approuvé)	150,0	6
1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (proposé)	250,0	10

65. Le montant de 250 000 dollars proposé doit financer la mise en œuvre de 10 projets : cinq dans le domaine de l'assistance humanitaire et cinq autres dans les domaines de la réconciliation, de l'information et du règlement des conflits. La mise en œuvre de projets à effet rapide dans la zone d'Abyei créera un climat favorable pour la mission et sera particulièrement bénéfique pendant la phase cruciale de consolidation de la paix, au retour des déplacés et durant la saison des migrations. Ces projets, qui prévoient la reconstruction d'écoles et de centres de soins, la remise en état de pompes à eau, la fourniture de matériel et l'organisation de campagnes de formation et de sensibilisation, visent à rétablir la confiance entre les communautés dans la zone d'Abyei, pour améliorer l'entente mutuelle entre la population locale et le personnel de la FISNUA.

I. Centres de services régional d'Entebbe (Ouganda) : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues (2012/13)</i>
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	–
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Total partiel	–
Dépenses opérationnelles	
Consultants	17,7
Voyages	11,0
Installations et infrastructures	285,0
Transports terrestres	7,7
Transports aériens	–
Communications	28,4
Informatique	66,1
Santé	2,8
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériel divers	3,9
Total partiel	422,6
Total brut	422,6
Recettes provenant des contributions du personnel	–
Total net	422,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	422,6

III. Analyse des variations¹

66. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	1 823,1	54,2 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

67. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par l'application d'un abattement de 25 % pour délais de déploiement à l'effectif autorisé de 135 observateurs militaires, d'après les dernières informations disponibles, alors qu'un abattement de 15 % avait été appliqué à une partie de l'effectif dans le cadre d'un déploiement échelonné durant l'exercice 2011/12 (1 593 400 dollars). Elle tient également à ce que des déploiements et des relèves sont prévus durant l'exercice 2012/13, alors que seuls des déploiements ont eu lieu pendant l'exercice 2011/12 (230 300 dollars).

	<i>Variation</i>	
Contingents	25 643,6	31,9 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

68. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par l'application d'un abattement de 5 % pour délais de déploiement à l'effectif autorisé de 4 065 militaires, par rapport aux 15 % appliqués à une partie de l'effectif dans le cadre d'un déploiement échelonné au cours de l'exercice 2011/12 (19 125 100 dollars). Elle est également imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents, étant donné que les prévisions faites à cette rubrique portent sur l'exercice complet et non sur une partie seulement de celui-ci, comme en 2011/12 (6 230 600 dollars). La hausse des crédits demandés est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues au titre du fret et du déploiement de matériel appartenant aux contingents, étant donné que le déploiement sera achevé pendant l'exercice en cours et qu'aucun rapatriement de matériel n'est prévu pour l'exercice 2012/13 (10 097 500 dollars).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 756,2	21,9 %

• Mandat : mandat élargi

69. L'augmentation des ressources nécessaires est principalement imputable aux traitements et aux dépenses communes de personnel associés à la création proposée de 30 postes (2 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 20 d'agent du Service mobile), dont 1 d'agent du Service mobile à la rubrique Direction exécutive et administration, 9 (2 P-5, 4 P-4,

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

2 P-3 et 1 d'agent du Service mobile) au titre de la composante 1 et 20 (1 P-4, 1 P-3 et 18 d'agent du Service mobile) au titre de la composante appui, ainsi qu'au reclassement proposé de P-3 à P-4 d'un poste au titre de la composante appui.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	505,3	72,9 %

• **Mandat : mandat élargi**

70. La hausse des ressources demandées est principalement imputable aux traitements et aux dépenses communes de personnel associés à la création proposée de 29 postes (7 d'administrateur et 22 d'agent des services généraux), dont 1 poste (d'administrateur) à la rubrique Direction exécutive et administration, 14 (4 d'administrateur et 10 d'agent des services généraux) au titre de la composante 1, et 14 (2 d'administrateur et 12 d'agent des services généraux) au titre de la composante appui.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	117,2	19,5 %

• **Mandat : mandat élargi**

71. L'augmentation des ressources nécessaires tient essentiellement à la création proposée de 12 postes de Volontaire des Nations Unies, dont 9 au titre de la composante 1 et 3 au titre de la composante appui.

	<i>Variation</i>	
Voyages	421,2	198,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

72. La variation s'explique essentiellement par la hausse des dépenses prévues au titre des voyages effectués pour les besoins du service (y compris aux fins de la formation) par rapport à l'exercice 2011/2012, durant lequel la Force n'en était qu'à sa phase initiale. Les crédits demandés doivent permettre de financer 245 voyages à l'intérieur de la zone d'opérations de la Force et 33 à l'extérieur de cette zone, contre seulement 63 et 25, respectivement, au cours de l'exercice 2011/12, ainsi que des voyages aux fins de formation (128 000 dollars).

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	10 669,3	40,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

73. La variation s'explique essentiellement par une augmentation des crédits nécessaires qui tient à une hausse des dépenses prévues : a) au titre des montants à rembourser au pays fournisseur de contingents pour le matériel de soutien logistique autonome, les crédits étant demandés pour l'exercice complet et non pour une partie seulement de celui-ci comme durant l'exercice 2011/12 (4 047 800 dollars); b) au titre des services d'entretien, tels que les services techniques, le nettoyage, la lutte

phytosanitaire et la fumigation, les prévisions de ressources faites à cette rubrique concernant non seulement les quatre sites qui étaient déjà opérationnels durant l'exercice 2011/12, mais aussi les nouveaux sites, à savoir le quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, le Secteur 1 (Paloch et Renk), le Secteur 2 (Kadugli et Pariang), le Secteur 3 (Gok Machar) et le Secteur 4 (Raja) (2 024 000 dollars). Cette augmentation des ressources nécessaires est partiellement compensée par une baisse des crédits demandés au titre des carburants et des lubrifiants, aucune ouverture de crédits n'étant prévue en 2012/13 aux fins de la constitution d'une réserve stratégique de carburant puisque les crédits correspondants ont été ouverts durant l'exercice 2011/12, ainsi que par un coût unitaire inférieur à la moyenne (1,07 dollar par litre contre 1,29 dollar par litre en 2011/12).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(665,0)	(14,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

74. La variation est essentiellement due au fait qu'aucun achat de véhicules ou de matériel d'entretien et de réparation n'est prévu durant l'exercice 2012/13, des achats ayant déjà été effectués en 2011/12. Cette baisse des crédits demandés est partiellement annulée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des carburants et lubrifiants du fait d'une hausse prévue de la consommation, qui devrait atteindre 1,9 million de litres, contre 1,8 million de litres pendant l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	24 641,3	107,8 %

• **Mandat : mandat élargi**

75. La variation tient aux ressources supplémentaires que nécessitent les activités de surveillance de la frontière, soit une hausse des crédits demandés au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères et d'avions (20 507 000 et 4 882 200 dollars, respectivement), la flotte aérienne passant de 6 appareils en 2011/12 à 12 appareils en 2012/13. Cette augmentation est partiellement compensée par le fait que l'acquisition de moyens aériens n'est pas prévue pour l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
Communications	3 190,7	55,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

76. La variation s'explique essentiellement par : a) les crédits demandés au titre de l'achat de matériel de communication (1 791 900 dollars), notamment des émetteurs radio, du matériel de communication par satellite, du matériel téléphonique et des appareils divers, de façon à rendre la Force pleinement opérationnelle et à remplacer certains appareils impossibles à remettre en état hérités de la MINUS, alors qu'aucun crédit n'avait été ouvert à cette rubrique durant l'exercice 2011/12; et b) une hausse des ressources nécessaires au titre du matériel de soutien logistique

autonome appartenant aux contingents, les prévisions de dépenses concernant l'ensemble de l'exercice alors qu'elles ne s'appliquaient qu'à une partie de l'exercice en 2011/12 (1 356 500 dollars).

	<i>Variation</i>	
Informatique	2 254,5	138,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

77. La variation tient essentiellement à l'achat de matériel informatique, notamment des ordinateurs, des imprimantes et du matériel d'essai et d'atelier (2 043 000 dollars), pour lequel aucun crédit n'avait été inscrit au budget de l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	800,1	39,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

78. La variation s'explique essentiellement par les crédits demandés au titre du soutien logistique autonome, à la rubrique Matériel appartenant aux contingents, qui portent sur l'ensemble de l'exercice et tiennent compte d'un abattement de 5 % pour délais de déploiement, tandis que le budget de l'exercice 2011/12 ne concernait qu'une partie de l'exercice et prévoyait un abattement de 15 % appliqué à une partie de l'effectif dans le cadre du déploiement échelonné (853 400 dollars).

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	727,9	63,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

79. La variation s'explique essentiellement par les crédits demandés au titre du soutien logistique autonome, à la rubrique Matériel appartenant aux contingents, qui portent sur l'ensemble de l'exercice et tiennent compte d'un abattement pour délais de déploiement de 5 %, alors que le budget de l'exercice 2011/12 ne concernait qu'une partie de l'exercice et prévoyait un abattement de 15 % appliqué à une partie de l'effectif dans le cadre du déploiement échelonné (727 900 dollars).

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	8 305,7	75,7 %

• **Mandat : mandat élargi**

80. La variation s'explique essentiellement par les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage, rendus nécessaires par les activités de vérification et de surveillance de la frontière (9 636 400 dollars). Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse des ressources nécessaires au titre du fret et des frais connexes, du fait de la réduction prévue du volume de marchandises à dédouaner et des transports intérieurs.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	100,0	66,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

81. L'augmentation des ressources nécessaires par rapport à l'exercice 2011/12 s'explique par l'exécution prévue de 10 projets à effet rapide au cours de l'exercice, comme il est indiqué à la section II.H ci-dessus, contre six projets seulement en 2011/12.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

82. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 256 795 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 21 399 592 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 66/241 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 65/289)

Décision ou demande

Mesures prises

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15)

La FISNUA a analysé en détail les crédits nécessaires compte tenu des activités opérationnelles prévues, et élaboré sur cette base le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble (par. 17)

Rappelle le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 24)

Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31)

Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32)

Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)

La FISNUA fait partie des missions qui tirent déjà parti du Centre de services régional à Entebbe et exploitent autant que possible les gains d'efficacité et les économies d'échelle avec les missions de la région, en particulier la MINUSS et la MINUAD.

Appliquée

La FISNUA entend envoyer des membres du personnel de la composante appui au Centre de services régional à Entebbe pour qu'ils y reçoivent une formation dans des domaines tels que les transports, l'ingénierie, les comités locaux des marchés et les technologies de l'information et des communications. Le personnel ne sera envoyé dans d'autres sites que pour les formations qui ne sont pas dispensées à Entebbe.

Afin de renforcer les compétences du personnel recruté sur le plan national, la Force prévoit de faire participer des agents de cette catégorie à 9 des 24 stages de formation proposés.

La Force a mis en place une chaîne d'approvisionnement afin de veiller à ce que la reconstitution des stocks de rations soit effectuée en temps utile et que les factures correspondantes soient approuvées et soumises pour règlement. La Force vérifie, au moment de leur réception, que les rations répondent aux normes sanitaires, et contrôle régulièrement la qualité des rations fournies et stockées afin de veiller à ce que celle-ci soit conforme aux normes de qualité.

Comme il est expliqué ci-dessus, la Force vérifie, au moment de leur réception, que les rations répondent aux normes sanitaires, et contrôle régulièrement la qualité des rations fournies et stockées afin de veiller à ce que celle-ci soit conforme aux normes de qualité.

<i>Engage</i> le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)	Appliquée
<i>Prie</i> le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44)	Appliquée
<i>Prie</i> le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)	La formation initiale obligatoire comporte un cours sur la lutte contre l'exploitation ou les agressions sexuelles.
<i>Note avec préoccupation</i> la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75)	La direction contrôle les biens et l'usage fait des biens non durables pour éviter tout gaspillage. Il s'agit d'une question prioritaire pour la Force, les ressources étant rares et soumises à une forte demande.
<i>Souligne</i> qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76)	La FISNUA s'attache tout spécialement à assurer une gestion avisée du matériel tout en veillant à l'utilisation rationnelle des ressources. Un renforcement limité des capacités correspondantes a été demandé dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unis pour Abyei

(Résolution 66/241)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<i>Prie</i> le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 5)	Le projet de budget de la FISNUA pour l'exercice 2012/13 a été établi sur la base du concept d'opérations découlant des résolutions 1990 (2011) et 2032 (2011) du Conseil de sécurité.
<i>Prie également</i> le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que la Force soit administrée avec le maximum d'efficacité et d'économie (par. 8)	Appliquée. Il a été rendu compte des mesures prises à cet égard à la rubrique Gains d'efficacité dans le présent projet de budget.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions intersectorielles

(A/65/743)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats plutôt qu'en fonction du seul taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources (voir A/63/746, par. 16). Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (voir A/65/743/Add.6, par. 8 et 9) (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il reste cependant préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité consultatif souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (A/65/782, par. 12) (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des

La mission signalera clairement toute sous-utilisation de ressources ou économie, comme il se doit, lors de l'établissement du rapport sur l'exécution du budget.

La FISNUA étant une nouvelle mission, elle n'a pas encore fait l'objet d'un audit par le Comité des commissaires aux comptes, mais elle fera tout son possible pour appliquer les futures recommandations du Comité.

La mission a dûment justifié toutes les réaffectations de ressources auxquelles elle a procédé du fait de l'ajustement des plans opérationnels.

réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix [A/65/5 (Vol. II)], des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu de se pencher à nouveau sur la question de savoir si les cadres logiques sont réalistes, en particulier en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (voir A/64/660, par. 19) (par. 30).

Le cadre logique présenté dans le budget de la FISNUA pour 2012/13 fournit des indicateurs mesurables, ainsi qu'il convient. En outre, la mission a fait de son mieux pour que les produits présentés ne soient ni trop nombreux ni trop détaillés.

Le projet de budget de la FISNUA pour 2012/13 fait apparaître des gains d'efficacité.

La FISNUA étant une nouvelle mission, elle ne dispose d'aucun poste vacant de très longue date ou susceptible d'être devenu inutile. À l'avenir, elle vérifiera périodiquement la liste des postes vacants pour s'assurer que ces postes sont toujours nécessaires.

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Le Comité des commissaires aux comptes a également relevé cette situation dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix, jugeant qu'elle pouvait impliquer que les postes en question n'étaient plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent (A/65/5 (Vol. II), par. 218). Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes, en particulier avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale de créer de nouveaux postes (par. 43).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention, mesure qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteuse (voir A/64/660, par. 42) (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des contraintes du milieu pour déterminer si le matériel acquis au moyen de contrats-cadres est adapté à certaines

Ainsi qu'il est expliqué plus haut, la FISNUA est une nouvelle mission et ne dispose donc d'aucun poste vacant de très longue date ou susceptible d'être devenu inutile. À l'avenir, elle vérifiera périodiquement la liste des postes vacants pour s'assurer que ces postes sont toujours nécessaires.

La FISNUA étant une nouvelle mission, elle a sélectionné et recruté des candidats sur fichier ainsi que parmi le personnel des missions en réduction d'effectif. Elle n'a pas eu besoin de recourir aux services d'une équipe d'intervention dans la mesure où la Section des ressources humaines se charge de recruter son personnel. Jusqu'à présent, elle a pourvu 22 postes par des candidats inscrits sur les fichiers et 24 postes par du personnel de missions en réduction d'effectif.

La mission contrôle et surveille très strictement la consommation de carburants afin de prévenir toute utilisation abusive.

La FISNUA est déployée dans la région soudanaise d'Abyei. Le conflit qui y règne actuellement a réduit l'économie locale à néant et la mission est donc dans l'impossibilité de s'approvisionner localement. Cela étant, si la situation évolue, la mission se fournira auprès d'entreprises locales afin de réduire le coût des rations.

La FISNUA tiendra compte des contraintes du milieu pour s'assurer que le matériel acquis au moyen de contrats-cadres répond à ses besoins.

régions. Ces contraintes devraient également être prises en considération dans la détermination des cycles de remplacement de l'équipement dans chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions (A/65/5 (Vol. II), par. 238 à 250). Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/738, par. 6). Il escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86).

Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme des pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers, afin que ce plan corresponde aux besoins qui lui sont propres. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Ces recommandations seront appliquées en 2012/13.

Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de l'exécution du budget 2012/13.

Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de l'exécution du budget 2012/13.

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/63/746, par. 63) (par. 135).

Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de l'exécution du budget 2012/13.

Financement de la FISNUA

(A/66/576)

Le Comité consultatif note à partir du rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei que les parties doivent encore se mettre d'accord sur la direction de l'administration de la région d'Abyei et qu'il n'existe pas d'autorités civiles officielles dans la région (S/2011/603, par. 7). Les représentants du Secrétaire général ont indiqué au Comité que le retard pris dans la constitution d'une administration dans la région d'Abyei et l'absence de signature d'un accord sur le statut des forces avaient entravé la mise en place rapide de la mission et entraîné des retards dans l'obtention des autorisations nécessaires à l'utilisation du terrain, des visas pour le personnel de la mission, des autorisations de vol pour les avions et de l'exonération d'impôts par le Gouvernement soudanais, laquelle est indispensable à toute transaction commerciale. Le Comité a été informé qu'une réunion du mécanisme consultatif quadripartite, créé en vue de resserrer la coopération et de régler les questions de déploiement de la mission, s'était tenue en septembre 2011 à New York avec des représentants des Gouvernements soudanais, sud-soudanais et éthiopien, et que de nouvelles réunions étaient prévues. Le Comité consultatif exhorte la mission à redoubler d'efforts pour régler toutes les questions en suspens (par. 7).

La mission continue de n'épargner aucun effort pour régler toutes les questions en suspens et informe régulièrement le Conseil de sécurité des progrès réalisés. Les informations les plus récentes à cet égard figurent dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2012/68.

Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, le Secrétaire général englobera systématiquement dans les budgets des missions desservies la fourniture, par le Centre de services régional, de fonctions de soutien administratif intégrées et qu'il veillera à ce que le Centre ne fournisse pas les services directement fournis par les missions (par. 15).

Recommandation appliquée

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que le personnel de police sera déployé au moment de la création du service de police d'Abyei, à l'exception de la petite équipe qui sera envoyée en avance à des fins de planification. Cela étant, comme la formation de l'Administration de la zone d'Abyei a pris du retard et comme le Gouvernement soudanais a tardé à délivrer les visas nécessaires, la Police des Nations Unies n'a pas pu être déployée comme prévu. Le Comité consultatif a été informé que deux conseillers pour les questions de police pourraient être déployés aussitôt qu'ils auraient reçu leur visa pour commencer à planifier les activités en coopération avec la population de la zone. Le Comité demande instamment à la FISNUA de faire tout son possible pour déployer rapidement l'effectif autorisé de militaires et de personnel de police (par. 20).

Deux experts de la force de police permanente ont été déployés auprès de la FISNUA pour fournir un appui stratégique au regard des questions de police et commencer à mettre sur pied la composante police de la mission. Ils ont évalué l'infrastructure et la capacité des services de police. Il n'y a pas eu de déploiement d'effectifs de police supplémentaires car, comme l'Administration de la zone d'Abyei n'a pas été mise en place, le service de police d'Abyei n'a pas été créé.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création d'un poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression d'un poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste.** Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

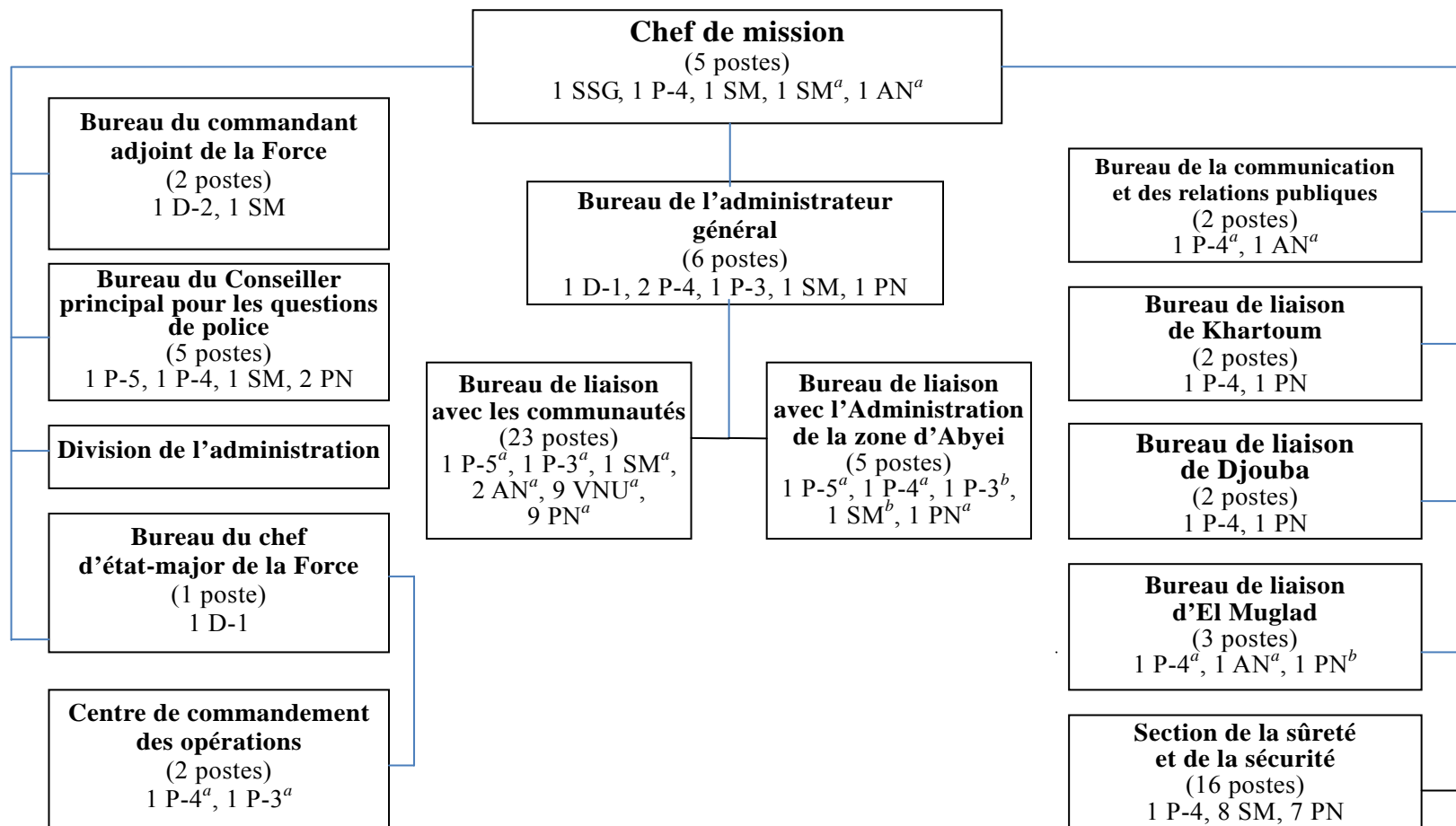
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat.** Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes.** Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires.** Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion.** Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes

A. Services organiques

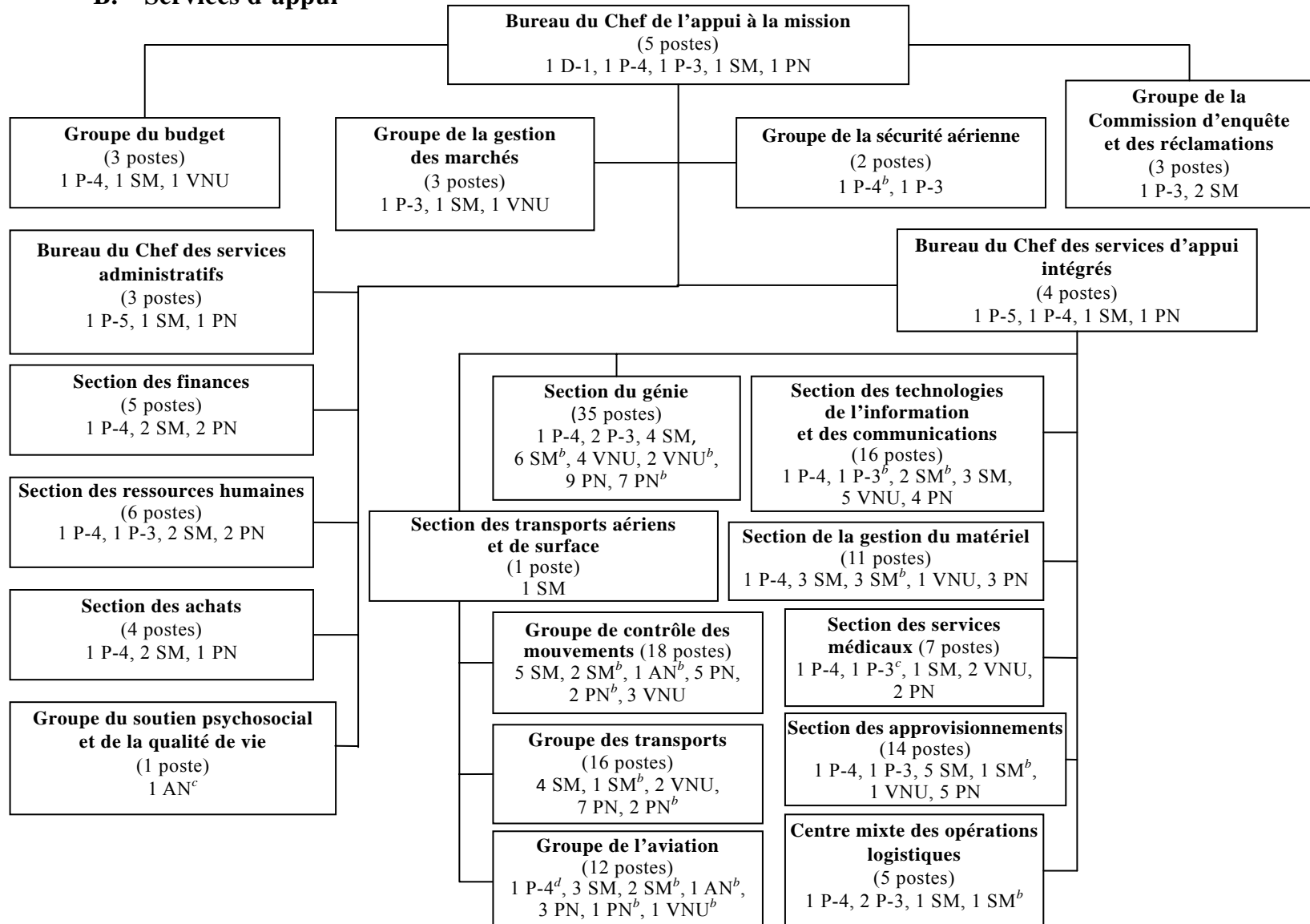


Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; D : directeur; P : administrateur; SM : Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : personnel recruté sur le plan national ; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Nouveau poste.

^b Poste transféré.

B. Services d'appui^a



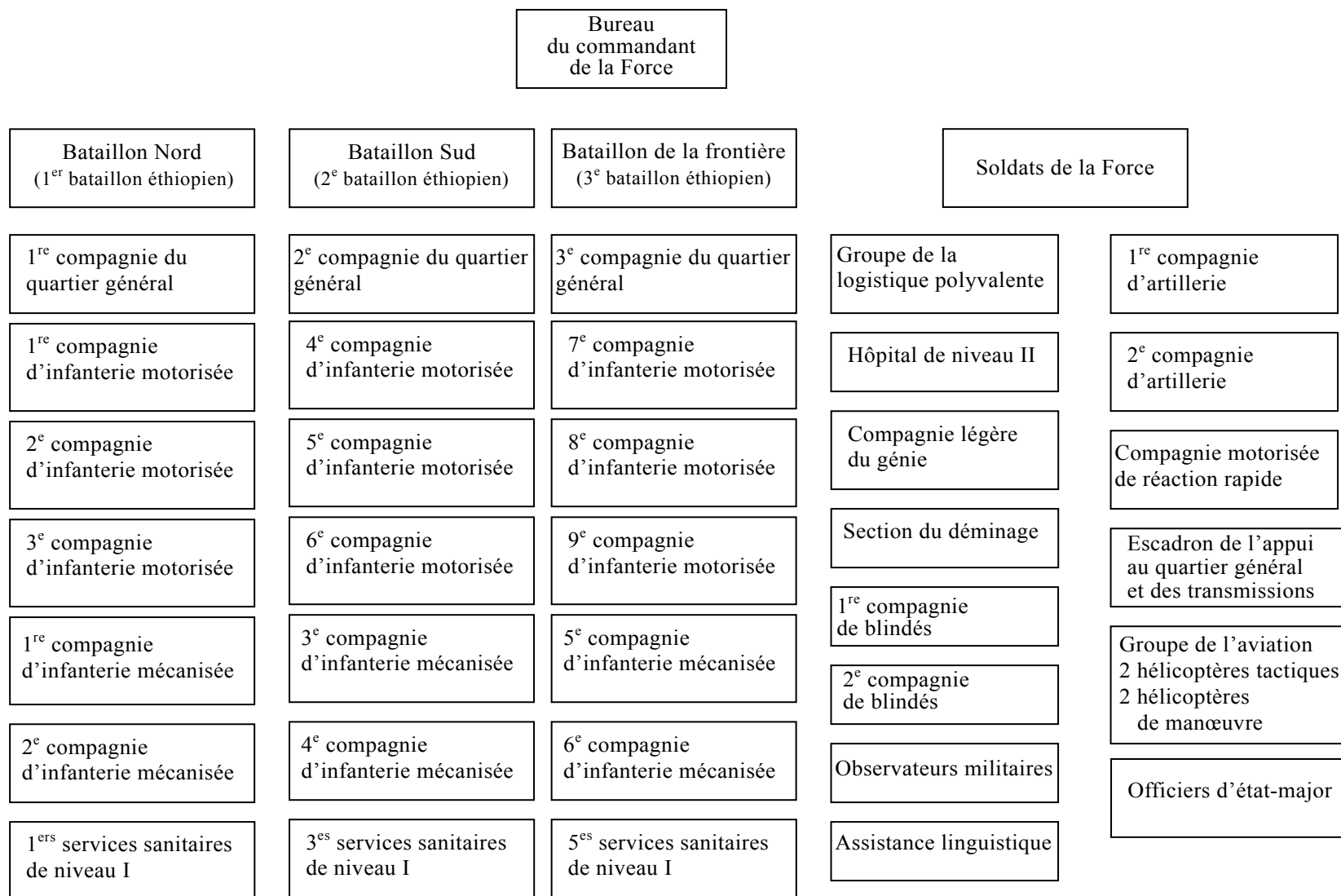
^a Y compris 6 postes à Wau (1 P-3, 2 SM, 2 PN et 1 VNU), 14 postes à Kadugli (4 SM, 5 PN et 5 VNU) et 21 postes au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (9 SM, 10 PN et 2 VNU).

^b Nouveau poste.

^c Poste transféré.

^d Poste reclassé.

C. Composante militaire



Carte

